

Thème 8 : le système bancaire

A) Types de banques

Définitions

Article L 511-1 du code monétaire et financier

- « Les établissements de crédit sont les entreprises dont l'activité consiste, pour leur propre compte et à titre de profession habituelle, à **recevoir des fonds remboursables du public** mentionnés à l'article L. 312-2 et à **octroyer des crédits** mentionnés à l'article L. 313-1. »
 - **Banque commerciale** : collecte fonds au public : tenue de comptes, prête aux entreprises : crédit
 - **Banque d'affaires** : intermédiaire (introduction en bourse, augmentation de K, placements d'emprunts, opérations de fusions-acquisitions), ne prêtent quasiment pas : besoins plus réduits en K propres que les b co, peuvent prendre participations dans affaires indus/co. S'adressent à des E de grande taille.

Autres services des banques : opérations de change, opérations sur l'or et les métaux précieux, services de conseil, de placement, ingénierie financière → développement de projets, crédits-bails

- Établissements assimilés aux banques
 - **Établissements de crédits assurant des opérations de banque** :
 « Les opérations de banque comprennent la **réception de fonds** remboursables du public, les opérations de **crédit**, ainsi que les services bancaires de **paiement**. » Article L311-1 du code monétaire et financier
 - Les **entreprises d'investissement** autres que les sociétés de gestion de portefeuille
 - « Les entreprises d'investissement sont des **personnes morales**, autres que les établissements de crédit, qui fournissent des **services d'investissement à titre de profession habituelle**. » Article L 531-4
 - « Les entreprises d'investissement peuvent, dans des conditions définies par le ministre chargé de l'économie, **prendre et détenir des participations dans des entreprises existantes ou en création**. » Article L 531-5
 - Les **entreprises de marché**
 - « **Un marché réglementé est géré par une entreprise de marché**. Celle-ci a la forme d'une **société commerciale**. [...] L'entreprise de marché effectue les actes afférents à l'**organisation et l'exploitation** de chaque marché réglementé qu'elle gère. Elle veille à ce que **chaque marché réglementé qu'elle gère remplisse en permanence les**

exigences qui lui sont applicables. » Article L 421-2 du code monétaire et financier.

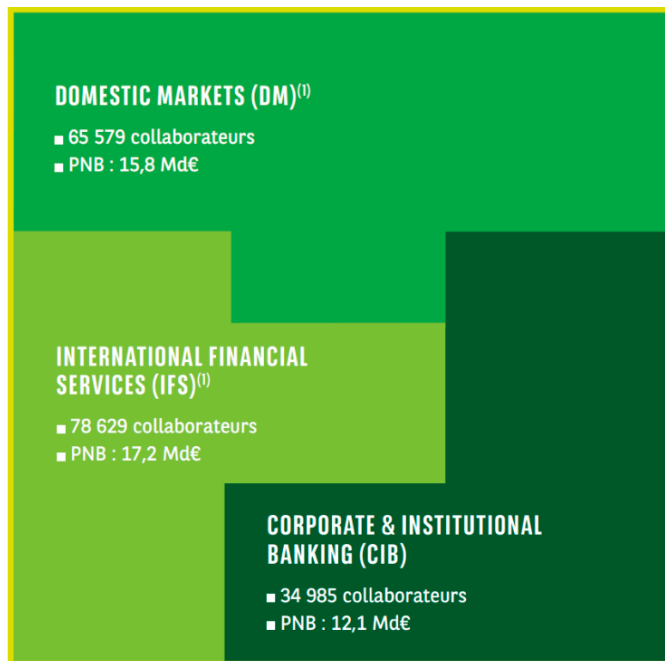
○ Les **sociétés de financement**

- « Les sociétés de financement sont des **personnes morales**, autres que des établissements de crédit, qui **effectuent à titre de profession habituelle et pour leur propre compte des opérations de crédit dans les conditions et limites définies par leur agrément.** » Article 511-1 du code monétaire et financier

B) Activités

- Banque de détail (PME et particuliers : intermédiaire)
- Banque de financement et d'investissement (grandes entreprises : sur mesure)
- Banque de gestion d'actifs (des clients des b de détail et peut avoir besoin de produits de la b d'l)

C) Exemple de la BNPP



Domestic Markets :

- Banque de détail en France
- Banque de détail en Italie
- Banque de détail en Belgique
- Banque de détail au Luxembourg
- Métier du leasing
- Location de flottes automobiles
- Epargne et courtage en ligne

International Financial Services :

- Banque de détail hors zone euro
- Les financements aux particuliers
- L'assurance
- La banque privée
- La gestion d'actifs
- L'immobilier

- Corporate and international banking
- Métiers titres
- Fixed Income
- Corporate Finance
- Global equities and commodity derivatives
- Corporate banking

Leasing : location avec option d'achat/promesse de vente

→ type de crédit à la conso en contrepartie d'une mensualité + liberté à la fin de la période d'acheter ou non le bien

Courtage en ligne : un courtier (employé par la banque, intermédiaire) facilite l'intermédiation, l'obtention de prêts, etc. en ligne

→ agrégat de demandes de ≠ clients pour obtenir prix avantageux et prendre commission

Chaque activité de BNP est dissociée du groupe : visualisation de la rentabilité de chaque activité.

		Domestic Markets	International Financial Services	CIB	Pôles opérationnels	Autres activités	Groupe
<i>En millions d'euros</i>							
Produit net bancaire		3 887	4 391	3 101	11 378	-45	11 333
	4T18	3 783	3 999	2 379	10 161	-1	10 160
	3T19	3 748	4 248	2 873	10 869	27	10 896
Frais de gestion		-2 559	-2 715	-2 229	-7 503	-529	-8 032
	4T18	-2 528	-2 626	-1 919	-7 073	-605	-7 678
	3T19	-2 539	-2 545	-1 974	-7 058	-363	-7 421
Résultat Brut d'exploitation		1 328	1 675	871	3 875	-574	3 301
	4T18	1 255	1 373	460	3 088	-606	2 482
	3T19	1 209	1 704	898	3 811	-336	3 475
Coût du risque		-252	-574	-80	-906	-60	-966
	4T18	-320	-401	-100	-822	-74	-896
	3T19	-246	-518	-81	-846	-1	-847
Résultat d'exploitation		1 077	1 101	791	2 969	-634	2 335
	4T18	935	972	359	2 266	-680	1 586
	3T19	963	1 186	817	2 965	-337	2 628
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		4	107	4	115	14	129
	4T18	0	131	39	170	25	195
	3T19	1	118	5	125	19	143
Autres éléments hors exploitation		4	-8	6	3	62	65
	4T18	-2	-2	-6	-10	-88	-98
	3T19	2	1	11	14	20	34
Résultat avant impôt		1 085	1 201	801	3 087	-558	2 529
	4T18	932	1 101	393	2 426	-743	1 683
	3T19	966	1 305	834	3 104	-299	2 805
Impôt sur les bénéfices							-582
Intérêts minoritaires							-98
Résultat net part du groupe							1 849

D) Caractéristiques

Business Model des établissements bancaires (intermédiation qui satisfait besoins des emprunteurs et des épargnants et qui dégage un profit)

- Différents types de dépôts (seulement garantis ou garantis et rémunérés faiblement)
 - Dépôts exigibles à vue moyens de paiement
 - Dépôts sans moyens de paiement
- risque de liquidité à tout moment
- Les banques vendent des titres de dettes et utilisent les produits pour acheter d'autres actifs (TCN, certificats de dépôts)
- Elle emprunte court pour prêter long = transformation d'actifs
 - Elle a des dépôts de court terme qui lui permettent de prêter à long terme à des taux plus rémunérateurs

- Activité de transformation d'actifs

Exemple un client dépose 50€ sur son compte bancaire

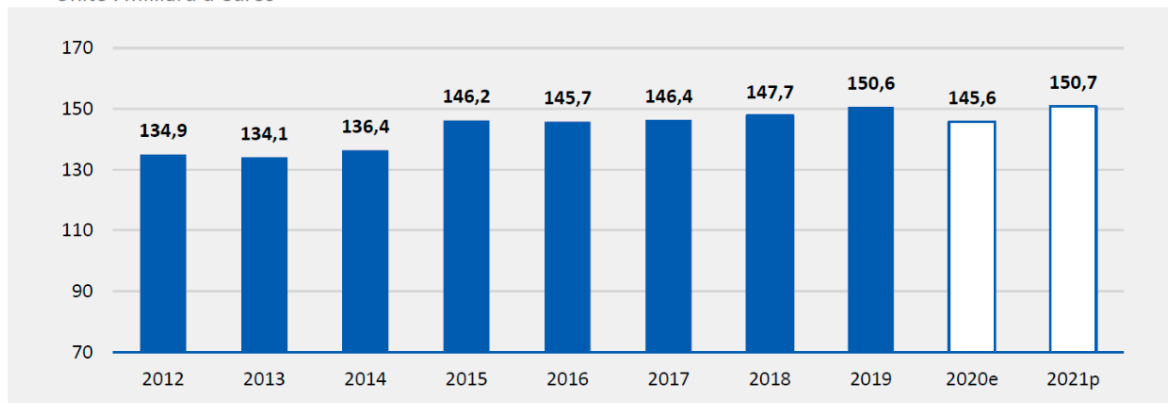
- Hausse des réserves de la banque auprès de la BC
 - Hausse des RO
 - Hausse des RE couteuse
- Pour réaliser des profits la banque peut :
 - Accorder des prêts
 - Investir dans des porte feuilles de titres
- Autres services bancaires

Secteur de la banque	31/12/2018	31/12/2019	Variation 2019/2018
Établissements de crédit (agréés en France et à Monaco)			
Établissements de crédit agréés en France	332	334	2
Établissements habilités à traiter toutes les opérations de banque	260	261	1
Banques	162	165	3
<i>dont succursales d'établissements ayant leur siège dans les pays tiers</i>	19	23	4
Banques mutualistes ou coopératives	80	78	-2
Caisses de crédit municipal	18	18	0
Établissements de crédit spécialisés	72	73	1
Établissements de crédit agréés à Monaco	19	20	1
TOTAL ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (agréés en France et à Monaco)	351	354	3
TOTAL ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (agréées par l'ACPR)	79	92	13
SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT			
Sociétés de financement	151	138	-13
<i>dont Sociétés de caution mutuelle</i>	33	31	-2
Double statut : sociétés de financement et entreprises d'investissement	4	5	1
Double statut : sociétés de financement et établissements de paiement	20	20	0
TOTAL SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT	175	163	-12
TOTAL ÉTABLISSEMENTS DE PAIEMENT (agréés par l'ACPR)	33	44	11
TOTAL PRESTATAIRES DE SERVICES D'INFORMATION SUR LES COMPTES	2	4	2
TOTAL ÉTABLISSEMENTS DE MONNAIE ÉLECTRONIQUE (agréés par l'ACPR)	10	14	4
Total des établissements bancaires agréés	650	671	21

Le système bancaire français

■ Produit net bancaire des principaux groupes bancaires français (*)

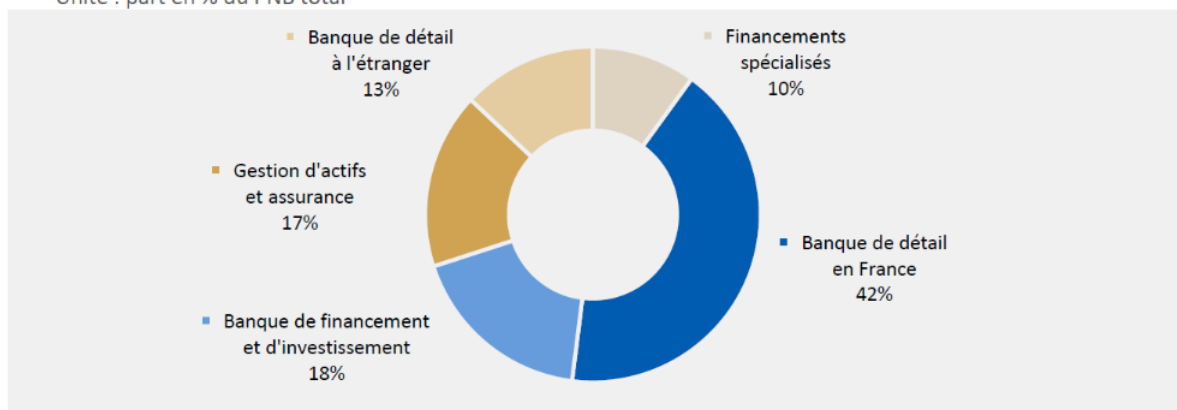
Unité : milliard d'euros



(*) BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, BPCE, Groupe Crédit Mutuel, La Banque Postale
 Source : Xerfi d'après les 6 principaux groupes bancaires français

■ Répartition du produit net bancaire par ligne de métier en 2019 (*)

Unité : part en % du PNB total



(*) Hors « Autres » qui correspond aux revenus des activités qui ne sont pas rattachées à une ligne métier spécifique, tels que les variations du risque de crédit propre, la centralisation de financements intra-groupes ou la détention de participations

Traitement Xerfi / Source : ACPR (six principaux groupes bancaires français)

- **Concurrence** : particulièrement présente entre les b de détail par rapport aux services qu'elles offrent et leur facturation, interdiction de réaliser des ventes à perte susceptibles d'instaurer une structure destructrice. Le développement de la concurrence entraîne une baisse des revenus d'intermédiation ainsi qu'une baisse des coûts pour les clients. Les banques doivent atteindre une taille suffisamment importante pour garder un certain niveau de rentabilité.
- **Consolidation** : une partie des établissements de crédits en France sont entre les mains d'un petit nombre de groupes bancaires, diversification des activités donc diversification des risques et consolidation



- **Concentration** : les principales b généralistes concentrent la majorité des dépôts des ménages
- **Actionnariat diversifié** : partie importante de petits actionnaires (actionnariat populaire : b nationalisées)
- Secteur ouvert aux capitaux étrangers

→ toutes ces caractéristiques agissent sur qualité de l'intermédiation et la gestion des risques

E) Gestion des risques bancaires

- **Risque de liquidité** : une banque se retrouve en besoin structurel de MBC (auprès des autres b ou de la BC), lié aux ajustements nécessaires de liquidité lié à son activité (octrois de crédits pour une durée Longue tandis que les dépôts peuvent être retirés à n'importe quel moment, la banque doit pouvoir y faire face grâce à ses actifs liquides (R, titres d'État, actions))
- **Risque de crédit/de défaut de contrepartie (risque le plus gros)** : risque que les emprunteurs ne remboursent pas leurs crédits, lié à de mauvaises anticipations/évaluations des projets d'I des E ou à des défauts des particuliers (→ déclencheur de la crise des subprimes car taux variables)
- **Risque de marché** : pertes liées à des variations non/mal anticipées de i ou des taux de change
 - Risque de i
 - Risque de change

Ces risques sont de plus en plus pris en compte car on remarque dès la crise des subprimes que les crises occasionnent des besoins d'intervention énormes de la part des États
→ 7% du PIB des 25 pays plus importants de l'OCDE entre 2008-2014 → énorme

+ effet de la concentration bancaire depuis les années 90 : tend à augmenter la prise de risque sur les marchés financiers car les groupes sont tellement gros qu'on ne peut pas les laisser faire faillite (to big to fail)
= prise de risque supplémentaire et concentration représentent un coût plus important que la réduction de coûts/les avantages qu'entraîne la concentration

Tous ces risques sont gérés au comité de Bale (Suisse), régulation du système fi international et affinage de la mesure des ≠ risques.

- **Risques opérationnels** (le moins pris en compte jusque dans les années 2000) : liés aux dysfonctionnements possibles propres à chaque entreprise



bancaire/établissement de crédit ≠ risque de marché, outils de mesure développés mais peu efficaces

- Risques de fraude interne : suppose règles de sécurité
- Risques de fraude externes : cyberattaques
- Risques lieu de travail : sécurité du lieu de travail, RH, psycho, ...
- Risques clients : manquement à la déontologie, risques de nature juridique (recours de la part des clients, sanctions de la part des régulateurs)
- Risques dommages physiques : incendie, ...
- Risques d'interruption d'activité : exemple salle des marchés dysfonctionnelle → coût
- Risques de traitement d'information : passation des ordres, achat/vente

Régulation bancaire :

Mécanisme de supervision unique BCE/ ACPR (autorité de contrôle prudentiel et de résolution des entreprises fi = autorité nationale rattachée à la b nationale)

- Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
 - Préserver la **stabilité financière**
 - Assurer la **protection des clients**
 - Surveiller le respect des **règles de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme** (traque de toutes les opérations au-dessus d'un certain montant)
 - **Missions prudentielles bancaires**
 - Délivrer des **agrément**s
 - Éviter les défaillances bancaires
 - **Procédures disciplinaires**

BCE

« La BCE a le pouvoir :

- d'effectuer des **examens prudentiels**, des **inspections** sur place et des **enquêtes** ;
- d'accorder ou de retirer leur **agrément** aux banques ;
- **d'évaluer** les acquisitions et les cessions de participations qualifiées (évaluation également de la structure actionnariale des b pour éviter effets domino) ;
- de **garantir le respect des règles prudentielles européennes** ;
- de fixer des **exigences** (ou « coussins ») de fonds propres plus strictes pour contrecarrer tout risque financier. »

Filet de sécurité

- Assurance de dépôt
 - Fonds de garantie des dépôts et de résolution
 - 100 000€ remboursés sous 7 jours en cas de faillite de la banque



- Rôle de prêteur en dernier ressort de l'État ou de la BC
 - Par exemple après la crise des subprimes
 - Problème d'aléa moral
 - Too big to fail

Comité de Bâle II/III

Ratios de fonds propres ajustés des risques

→ Le ratio Mc Donough et ses 3 piliers

Fonds propres de la banque > 8 % des (risques de crédits (85 %) + de marché (5 %) + opérationnels (10 %)) qu'elle représente. C'est ce ratio de fonds propres ajusté des risques.

F) Conséquences de la crise bancaire de 2008

Aggravation de la **crise de liquidité** (faillite de Lehman Brothers) obligeant les BC à intervenir

- Chute des indices actions
- Accroissement de la volatilité
- Quasi-gel des marchés de la dette (les pays se sont endettés et les titres étaient moins liquides car perte de confiance, difficulté à se prêter entre b)
- Dégradation du niveau de confiance

Accroissement de l'ensemble des risques que portait chaque b : marché, crédit, liquidité, opérationnel

Production de profit par la banque de détail (baisse i car bcp de liquidités en circulation pour relancer l'économie donc profit plus difficile à faire), modification de l'offre pour rester profitable

Renforcement des fonds propres (cf Bâle 3) pour retrouver une solidité fi (au bout de qq années)

Structure financière solide